

Démarche : Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouine et renard roux dans le département de l'Essonne - année 2025

Organisme : Direction départementale des territoires de l'Essonne, Service environnement

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

VU le livre IV titre II du code de l'environnement, notamment les articles L 427-8 à L 427-9, et R 427-6 à R 427-27 ;
VU l'arrêté ministériel du 3 août 2023 , pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts,

la présente démarche simplifiée permet de faire en ligne la demande de destruction à tir du corbeau freux, de la corneille noire, de la pie bavarde, de la fouine et du renard roux dans le département de l'Essonne.

Rappel bilan de destruction 2024

Avez vous fait une demande d'autorisation de destruction à tir pour ces espèces l'année précédente ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si vous n'avez pas encore déclaré votre bilan, veuillez compléter la démarche en ligne ci-dessous avant de faire votre demande 2025

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-destruction-a-tir-corbeau-freux-corneille-no>

Informations du demandeur

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

Prénom

Nom

Adresse

N° de téléphone

Courriel

Agissant en qualité de :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Propriétaire

☐ Exploitant agricole

☐ Déléataire du droit de destruction

Nom du ou des propriétaire(s) ou exploitant(s) si délégation du droit de destruction

Espèces demandées en vue d'une autorisation individuelle de destruction à tir, aux conditions ci-dessous :

ATTENTION : toutes les cases avec un astérisque doivent être renseignées pour pouvoir valider votre formulaire

Je sollicite l'autorisation préfectorale de destruction à tir de l'espèce ou des espèce(s) suivante(s) dès lors que l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R 427.6 du code de l'environnement est menacé :

Réguler le corbeau freux du 1er avril au 10 juin 2025

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Réguler le corbeau freux du 11 juin au 31 juillet 2025

uniquement pour les intérêts agricoles menacés

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Réguler la corneille du 1er avril au 10 juin 2025

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

Réguler la corneille du 11 juin au 31 juillet 2025

uniquement pour les intérêts agricoles menacés

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Réguler la pie bavarde du 1er mars au 10 juin 2025

uniquement dans les cultures maraîchères, les vergers et sur les territoires des unités de gestion cynégétiques désignés dans le schéma départemental de gestion cynégétique où sont conduites des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de petit gibier chassable qui font l'objet de prédation par cette espèce

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Réguler la pie bavarde du 11 juin au 31 juillet 2025

uniquement dans les cultures maraîchères et les vergers

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Réguler la fouine du 1er au 31 mars 2025

uniquement hors des zones urbanisées

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Réguler le renard roux du 1er au 31 mars 2025

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Réguler le renard roux au delà du 31 mars 2025

uniquement sur des terrains consacrés à l'élevage avicole

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Intéret(s) menacé(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ activité agricole

☐ activité forestière

☐ santé et sécurité publique

☐ protection de la faune et de la flore

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

Designation du territoire

Commune(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Abbéville-la-Rivière 91150
- ☐ Angerville 91670
- ☐ Angervilliers 91470
- ☐ Arpajon 91290
- ☐ Arrancourt91690
- ☐ Athis-Mons91200
- ☐ Authon-la-Plaine91410
- ☐ Auvernaux91830
- ☐ Auvers-Saint-Georges91580
- ☐ Avrainville91630
- ☐ Ballainvilliers91160
- ☐ Ballancourt-sur-Essonne91610
- ☐ Baulne91590
- ☐ Bièvres91570
- ☐ Blandy91150
- ☐ Boigneville91720
- ☐ Bois-Herpin91150
- ☐ Boissy-la-Rivière91690
- ☐ Boissy-le-Cutté91590
- ☐ Boissy-le-Sec91870
- ☐ Boissy-sous-Saint-Yon91790
- ☐ Bondoufle91070
- ☐ Boullay-les-Troux91470
- ☐ Bouray-sur-Juine91850
- ☐ Boussy-Saint-Antoine91800
- ☐ Boutervilliers91150
- ☐ Boutigny-sur-Essonne91820
- ☐ Bouville91880
- ☐ Brétigny-sur-Orge91220
- ☐ Breuillet91650
- ☐ Breux-Jouy91650
- ☐

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

☐ Briis-sous-Forges91640

☐ Brouy91150

☐ Brunoy91800

☐ Bruyères-le-Châtel91680

☐ Buno-Bonnevaux91720

☐ Bures-sur-Yvette91440

☐ Cerny91590

☐ Chalo-Saint-Mars91780

☐ Chalou-Moulineux91740

☐ Chamarande91730

☐ Champcueil91750

☐ Champlan91160

☐ Champmotteux91150

☐ Chatignonville91410

☐ Chauffour-lès-Etréchy91580

☐ Cheptainville91630

☐ Chevannes91750

☐ Chilly-Mazarin91380

☐ Congerville-Thionville91740

☐ Corbeil-Essonnes91100

☐ Corbeil-Essonnes91100

☐ Corbreuse91410

☐ Courances91490

☐ Courcouronnes91080

☐ Courdimanche-sur-Essonne91720

☐ Courson-Monteloup91680

☐ Crosne91560

☐ D'Huison-Longueville91590

☐ Dannemois91490

☐ Dourdan91410

☐ Draveil91210

☐ Echarcon91540

☐ Egly91520

☐

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

- ☐ Epinay-sur-Orge91360
- ☐ Estouches91660
- ☐ Etampes91150
- ☐ Etiolles91450
- ☐ Etréchy91580
- ☐ Evry91000
- ☐ Fleury-Mérogis91700
- ☐ Fontaine-la-Rivière91690
- ☐ Fontenay-le-Vicomte91540
- ☐ Fontenay-lès-Briis91640
- ☐ Forges-les-Bains91470
- ☐ Gif-sur-Yvette91190
- ☐ Gironville-sur-Essonne91720
- ☐ Gometz-la-Ville91400
- ☐ Gometz-le-Châtel91940
- ☐ Grigny91350
- ☐ Guibeville91630
- ☐ Guigneville-sur-Essonne91590
- ☐ Guillerval91690
- ☐ Igny91430
- ☐ Itteville91760
- ☐ Janville-sur-Juine91510
- ☐ Janvry91640
- ☐ Juvisy-sur-Orge91260
- ☐ La Ferté-Alais91590
- ☐ La Forêt-le-Roi91410
- ☐ La Forêt-Sainte-Croix91150
- ☐ La Norville91290
- ☐ La Ville-du-Bois91620
- ☐ Lardy91510
- ☐ Le Coudray-Montceaux91830
- ☐ Le Plessis-Pâté91220
- ☐ Le Val-Saint-Germain91530
- ☐

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

- ☐ Les Molières91470
- ☐ Les Ulis91940
- ☐ Leudeville91630
- ☐ Leuville-sur-Orge91310
- ☐ Limours91470
- ☐ Linas91310
- ☐ Lisses91090
- ☐ Longjumeau91160
- ☐ Longpont-sur-Orge91310
- ☐ Maisse91720
- ☐ Marcoussis91460
- ☐ Marolles-en-Beauce91150
- ☐ Marolles-en-Hurepoix91630
- ☐ Massy91300
- ☐ Massy91300
- ☐ Mauchamps91730
- ☐ Mennecy91540
- ☐ Méréville91660
- ☐ Mérobert91780
- ☐ Mespuits91150
- ☐ Milly-la-Forêt91490
- ☐ Moigny-sur-Ecole91490
- ☐ Mondeville91590
- ☐ Monnerville91930
- ☐ Montgeron91230
- ☐ Montlhéry91310
- ☐ Morangis91420
- ☐ Morigny-Champigny91150
- ☐ Morsang-sur-Orge91390
- ☐ Morsang-sur-Seine91250
- ☐ Nainville-les-Roches91750
- ☐ Nozay91620
- ☐ Ollainville91340
- ☐

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

- ☐ Ormoy91540
- ☐ Ormoy-la-Rivière91150
- ☐ Orsay91400
- ☐ Orveau91590
- ☐ Palaiseau91120
- ☐ Paray-Vieille-Poste91550
- ☐ Pecqueuse91470
- ☐ Plessis-Saint-Benoit91410
- ☐ Prunay-sur-Essonne91720
- ☐ Puiset-le-Marais91150
- ☐ Pussay91740
- ☐ Quincy-sous-Sénart91480
- ☐ Richarville91410
- ☐ Ris-Orangis91130
- ☐ Roinville91410
- ☐ Roinvilliers91150
- ☐ Saclas91690
- ☐ Saclay91400
- ☐ Saint-Aubin91190
- ☐ Saint-Chéron91530
- ☐ Saint-Cyr-la-Rivière91690
- ☐ Saint-Cyr-sous-Dourdan91410
- ☐ Saint-Escobille91410
- ☐ Saint-Germain-lès-Arpajon91180
- ☐ Saint-Germain-lès-Corbeil91250
- ☐ Saint-Hilaire91780
- ☐ Saint-Jean-de-Beauregard91940
- ☐ Saint-Maurice-Montcouronne91530
- ☐ Saint-Michel-sur-Orge91240
- ☐ Saint-Pierre-du-Perray91280
- ☐ Saint-Sulpice-de-Favières91910
- ☐ Saint-Vrain91770
- ☐ Saint-Yon91650
- ☐

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

- ☐ Saintry-sur-Seine91250
- ☐ Saulx-les-Chartreux91160
- ☐ Savigny-sur-Orge91600
- ☐ Sermaise91530
- ☐ Soisy-sur-Ecole91840
- ☐ Soisy-sur-Seine91450
- ☐ Souzy-la-Briche91580
- ☐ Tigery91250
- ☐ Torfou91730
- ☐ Valpuiseaux91720
- ☐ Varennes-Jarcy91480
- ☐ Vaugrigneuse91640
- ☐ Vauhallan91430
- ☐ Vayres-sur-Essonne91820
- ☐ Verrières-le-Buisson91370
- ☐ Vert-le-Grand91810
- ☐ Vert-le-Petit91710
- ☐ Videlles91890
- ☐ Vigneux-sur-Seine91270
- ☐ Villabé91100
- ☐ Villebon-sur-Yvette91140
- ☐ Villeconin91580
- ☐ Villejust91140
- ☐ Villemoisson-sur-Orge91360
- ☐ Villeneuve-sur-Auvers91580
- ☐ Villiers-le-Bâcle91190
- ☐ Villiers-sur-Orge91700
- ☐ Viry-Châtillon91170
- ☐ Wissous91320
- ☐ Yerres91330

Culture(s) menacée(s)

Complément d'informations

Identité du ou des tireur(s)

Les tireurs suivants

Nom et prénom

Adresse

N° du permis de chasser

Nom et prénom

Adresse

N° du permis de chasser

Nom et prénom

Adresse

N° du permis de chasser

Engagements

J'ai pris connaissance de l'arrêté ministériel du 3 août 2023 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage à rendre le bilan de mes prélèvements

Demande d'autorisation de destruction à tir de corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, fouin

En cochant cette case je m'engage à transmettre à la DDT de l'Essonne le bilan des destructions, y compris en cas de bilan nul, dans un délai de 10 jours suivant l'expiration de l'autorisation de destruction, et au plus tard le 15 août 2025. A défaut de réception, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le bilan peut être réalisé en ligne dans la téléprocédure dédiée en utilisant le n° de dossier de la présente demande.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Ma saisie est terminée et mon dossier peut-être instruit par les services de la DDT de l'Essonne. Je suis informé que la présente procédure de demande ne vaut pas autorisation.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non